



## Fugier Pascal

Louise Fines, Les crimes en col blanc. Théories, stratégies de défense et mouvements du pouvoir

### Pour citer l'article

Fugier Pascal, « Louise Fines, Les crimes en col blanc. Théories, stratégies de défense et mouvements du pouvoir », dans *revue  $\dot{\iota}$  Interrogations ?*, N°16. Identité fictive et fictionnalisation de l'identité (II), juin 2013 [en ligne], <https://revue-interrogations.org/Louise-Fines-Les-crimes-en-col> (Consulté le 27 juillet 2024).

ISSN 1778-3747

---

Tous les textes et documents disponibles sur ce site sont, sauf mention contraire, protégés par la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France](#).



Louise FINES

## LES CRIMES EN COL BLANC

*Théories, stratégies de défense et mouvements du pouvoir*

---

Questions contemporaines

---

L'Harmattan

La criminologie s'intéresse aux (présomés) criminels, à leurs conduites, la nature de leurs actes, la vie en prison, aux victimes, aux formes de contrôle social et de réaction sociale qu'occasionnent crimes et délits mais qui participent aussi à leur construction sociale. Tandis que les émeutes et violences urbaines, la délinquance juvénile et leurs racines populaires constituent les objets de recherche les plus récurrents des criminologues, Louise Fines apporte pour sa part une contribution essentielle à l'étude des crimes en col blanc, autrement dit l'étude des « *crimes des privilégiés, les crimes des élites, les crimes des puissants* » (p. 11). On peut ajouter avec Lucien Lévy-Bruhl qu'il s'agit d'explorer la « *criminalité astucieuse* », celle du monde des affaires, de ses cadres et dirigeants, et qui concerne donc davantage les classes moyennes et supérieures que le prolétariat et le sous-prolétariat. Soixante-dix ans après les recherches fondatrices d'Edwin Sutherland, Louise Fines se penche plus spécifiquement sur le processus de la négociation du plaidoyer, qui lui permet d'étudier les « *mécanismes de déviation* » (p. 16) et autres subterfuges par lesquels les infracteurs présumés échappent aux organes et agents de contrôle (agences gouvernementales, procureurs, etc.). En appréhendant les crimes en col blanc « *sous l'angle des complicités, des alliances politiques et des dérivés des agences gouvernementales* » (p. 15), Louise Fines s'attache à mettre à jour les mécanismes de pouvoir par lesquels les infractions effectivement commises par les cols blancs (qui nous renvoient à leur criminalité réelle) demeurent inconnues de la police et du parquet (la criminalité apparente) et surtout échappent à des condamnations effectivement prononcées par un tribunal (ce qui correspond à la criminalité légale). À titre d'exemple, on peut évoquer les incendies criminels (pp. 42-45) et le fait que les services de police mobilisent des schèmes explicatifs qui orientent leur travail d'enquête vers les populations appartenant aux couches sociales défavorisées (des locataires mal intentionnés...) plutôt que d'envisager que ces incendies résultent d'une « *action concertée de spéculateurs cherchant à décupler la valeurs de leurs propriétés* » (p. 42.) En refusant de réduire l'objet de la criminologie à la seule criminalité légale, Louise Fines, dans la continuité des travaux de Sutherland, rompt avec une conception positiviste de la criminologie, pour lui substituer une approche constructiviste qui ne se contente pas d'étudier les crimes traduits devant les instances pénales. L'auteur se penche ainsi sur les « *avantages structurels* » (p. 68) dont bénéficient les infracteurs présumés de crime en col blanc lorsqu'ils sont en interaction avec les autorités légitimes au sein de l'actuelle économie capitaliste.

L'ouvrage se décompose en deux parties : dans la première, Louise Fines s'attache à présenter et discuter les principales théories relatives aux crimes des cols blancs. Elle insiste aussi sur les conditions sociales dans lesquelles les infracteurs présumés de crimes en col blanc parviennent à échapper à la machine judiciaire. La seconde partie est quant à elle entièrement consacrée à l'affaire Enron, paradigmatique selon l'auteur pour analyser le processus de négociation du plaidoyer.

Parmi les théories examinées par Louise Fines, relevons celle dite des « *pommes pourries* » : afin d'éviter une remise en cause globale de l'organisation voire de l'institution interpellée, les dirigeants d'entreprise comme les agences gouvernementales, les instances juridiques et autres entrepreneurs de morale ne ciblent qu'un ou une poignée d'individus. De cette façon, ce n'est pas toute l'organisation ou l'institution qui se trouve incriminée mais seulement ses éléments étiquetés marginaux. Afin « *de préserver l'image de l'institution, plutôt que d'admettre publiquement la possibilité que certaines conduites soient le résultat de carences systémiques, l'accent est précisément mis sur la responsabilité individuelle* » (pp. 32-33). Pour prendre un exemple français, c'est bien la mobilisation d'une telle théorie, relayée par les médias, qui a réduit une possible « *affaire Société générale* » et la remise en cause globale des dérives du capitalisme financier, en simple « *affaire Kerviel* ». Dans cette stratégie de divertissement, il faut éviter toute généralisation jugée abusive et identifier le coupable supposé pervertir le système, plutôt que reconnaître que c'est davantage le système d'interdépendances dans lequel il agit et son emprise idéologique qui le pervertissent. Aussi le système pénal se trouve instrumentalisé, la chasse aux sorcières et les opérations 'grand nettoyage' qu'opèrent avec ostentation les dirigeants d'entreprise, orchestrés par les agences gouvernementales, maintenant la croyance dans la légitimité des organisations et institutions. Par ailleurs, Louise Fines évoque l'existence de réseaux de complicité dont bénéficient les infracteurs présumés, distinguant les « *insiders* » (actionnaires, employés...) et les « *outsiders* », dans le rang desquels elle inclut les politiciens. S'appuyant notamment sur les travaux de Calavita, Pontell et Tillman, elle relève leur complaisance à l'égard des infracteurs présumés, en maintenant une certaine loi du silence, en participant à l'élimination des « *gêneurs* » et à la « *dissimulation de schèmes frauduleux* » (p. 41). Les politiciens jouent ainsi un rôle déterminant dans la perpétuation des crimes et délits présumés des cols blancs. Parmi les autres théories criminologiques examinées par Louise Fines, celles de la normalisation de la déviance et « *de la grenouille qui saute hors de l'eau chaude* » sont, sur le plan paradigmatique, à l'opposé de la théorie individualiste « *des pommes pourries* » (pp 48-52). Les hypothèses sont ici systématiques et évoquent la lente et insidieuse accoutumance des acteurs à un environnement criminogène, à leur insu (de même que la grenouille ne perçoit pas le danger face à l'augmentation croissante de la température de son bain et qui annonce pourtant l'imminence de son trépas). L'auteur parle à ce propos de l'installation progressive d'un « *état de léthargie collective* » (p. 52).

L'exposé de ces différentes théories fait donc transparaître différents blocs conceptuels, en tension. L'auteur tâche de les articuler, même si certains passages réservent peut-être à l'un de ces blocs une primeur trop conséquente. Nous pensons au chapitre consacré aux différentes stratégies de défense et techniques de rationalisations que peuvent mobiliser les infracteurs présumés de crimes en col blanc (troisième chapitre de la première partie). Sans pour autant emprunter la seule voie de la théorie du choix rationnel, l'auteur inscrit finalement peu les stratégies et rationalisations des cols blancs dans leur contexte idéologique et les ramène insuffisamment à leurs conditions sociales de possibilité. Car les cols blancs demeurent des héritiers, au sens bourdieusien du terme, parvenant à imposer, ou tout du moins à négocier, une certaine définition de la situation qui les incrimine, en mobilisant des ressources sociales (économiques, culturelles, relationnelles...) inégalement distribuées mais reconnues par différentes catégories d'acteurs auprès desquelles ils exercent donc une forme de violence symbolique. Ce sont à partir de ces ressources qu'ils parviennent à faire reconnaître leurs actes comme une simple « *erreur de parcours* », sans « *intention criminelle* » (p. 90), qu'ils font désigner d'autres coupables ou encore qu'ils parviennent à normaliser leurs infractions, en convaincant par exemple « *le gouvernement que l'acte en question, non seulement est largement toléré au sein de l'industrie concernée, mais surtout qu'il relève de pratiques commerciales répandues* » (p. 99).

L'examen de la négociation de plaidoyer dans l'affaire Enron, dans la seconde partie de l'ouvrage, est néanmoins des plus rigoureux et pertinent, permettant au lecteur de mieux comprendre et expliquer « *comment s'organise l'exercice du pouvoir, à l'ère contemporaine* » (p. 109). Après avoir donné les clefs conceptuelles et méthodologiques de son analyse de la négociation d'un plaidoyer à partir du cas Enron, Louise Fines en retrace l'historique avant puis après la faillite du groupe. L'auteur revient ainsi sur les liens privilégiés d'Enron avec l'élite politique (notamment de par sa participation au financement des deux principaux partis politiques des États-Unis) mais aussi sur l'étendue de son capital relationnel, pouvant aller jusqu'à provoquer la démission du responsable de la FERC, agence de régulation de l'énergie (p. 128), tandis que son influence sur les membres du conseil d'administration lui a permis de recourir à des montages dissimulant la précarité

financière du groupe. Le manque de vigilance dont ont fait preuve les agences gouvernementales a maintenu des zones d'incertitude ne permettant pas aux « *investisseurs, actionnaires et employés d'évaluer adéquatement le bilan financier de la compagnie* » (p. 134). Louise Fines mobilise alors les théories précédemment exposées, en évoquant par exemple la loi du silence qui règne dans l'entreprise et rend complice l'ensemble du personnel (pp. 138-140) dans sa faillite, ou encore en revenant sur la désignation de « *pommes pourries* » une fois la faillite annoncée. Les coupables désignés fluctuent durant le processus de négociation du plaidoyer et après « *ses partenaires d'affaires, ses employés et la firme d'avocats avec laquelle elle transigeait les affaires courantes* », ce sont « *les cadres de l'entreprise, la firme d'avocats Vinson et Elkins et le cabinet d'audit Andersen* » (p. 145) qui sont désignés responsables de la duperie. Dans tous les cas, il s'agit de responsabiliser des individus et faire de l'organisation la principale victime de cette affaire. Le groupe Enron bénéficie du soutien des politiciens, qui eux aussi privilégient la « *théorie des pommes pourries* », tout en minimisant leurs relations avec l'entreprise. L'enjeu pour le gouvernement est non seulement de « *rassurer les investisseurs* » mais surtout de ne pas « *remettre en question le système capitaliste ayant produit et encouragé les scandales financiers* » (p. 148). Louise Fines remarque alors que si les stratégies défensives des politiciens relèvent d'une explication d'ordre individualiste, celle de Spitzer, alors procureur général de l'État de New York, repose sur un schème explicatif d'ordre structurel, estimant que les conduites des infracteurs présumés ne peuvent ainsi être réduites aux actions de quelques individus (p. 158). D'autres stratégies défensives sont examinées, comme la « *stratégie du repentir* » (p. 166) de Kopper, un ancien cadre dirigeant du groupe Enron, ainsi que le mixe de stratégies défensive et offensive dont font preuve d'autres cadres et hauts dirigeants d'Enron (comme Fastow, directeur financier ; Benden, courtier ; Causey, directeur financier ; Lay et Skilling, PDG du groupe Enron).

Enfin, Louise Fines présente la théorie interactionniste des systèmes de privilèges et de barrières, conçue comme un cadre explicatif des crimes en col blanc condensant la portée heuristique de son analyse. Par privilèges, il s'agit de rendre compte des conditions sociales permettant à un infracteur présumé « *d'agir sur le temps judiciaire le concernant* » (p. 185) (*i.e.* le temps de la détection, de l'arrestation et des mises en accusation) et d'éviter que ses actes pénètrent sur la scène de la criminalité légale. Le concept de barrières renvoie quant à lui au fait d'être « *en position de limiter le dévoilement d'informations compromettantes* » (p. 185) et plus globalement de détourner diverses catégories d'acteurs de la réalité incriminée, soit de les divertir. Ces systèmes de privilèges et de barrières qu'exploitent de manière magistrale les infracteurs présumés de crimes en col blanc se manifestant, entre autre, sous la forme d'une loi du silence, de la dissimulation, de la normalisation de la déviance, ainsi que par la mobilisation de multiples réseaux, qu'il s'agisse de relations institutionnelles (la mobilisation d'un véritable capital social autrement dit) ou de « *réseaux de mécanismes de déviation* » (p. 207). Soulignons pour conclure l'importance de la bibliographie de l'ouvrage, plus de vingt-cinq pages, et qui atteste de la solidité du matériau empirique et théorique sur lequel s'appuie l'auteur.